

CONCOURS GENERAL - DEUXIEME PARTIE : ADMISSIBILITE

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, nouvelles modalités des épreuves du 2^e tour, qui se dérouleront à distance en visioconférence via l'application Zoom.

EPREUVES DU DEPARTEMENT SCENARIO

1. Écrit

Le candidat devra répondre à trois « commandes » qui seront communiquées successivement.

1^{ère} commande (note/5) : écriture d'une séquence dialoguée à partir d'un premier sujet donné.

Au bout d'1h15 maximum, le/la candidat(e) devra renvoyer impérativement son travail par mail. A défaut, l'exercice ne sera pas corrigé.

2^e commande (note/5) : elle consiste à nouveau en l'écriture d'une nouvelle séquence dialoguée à partir d'un sujet donné.

Au bout d'1h15 maximum, le/la candidat(e) devra renvoyer impérativement son travail par mail. A défaut, l'exercice ne sera pas corrigé.

3^e commande (note/10) : nouveau sujet posé auquel le candidat devra répondre sous forme de synopsis de long métrage.

Le/la candidat(e) devra envoyer impérativement son synopsis achevé au bout de 3h30 maximum. A défaut, l'exercice ne sera pas corrigé.

Le/la candidat(e) est évalué(e) sur sa capacité à s'emparer du sujet, son originalité, son imagination, son sens de la dramaturgie et de la scénographie, visuelle et sonore.

Durée de l'épreuve : 6 heures.

2. Oral

A partir d'un texte court tiré au sort, le/la candidat(e) doit **inventer une histoire de long métrage** et la défendre devant le jury.

La connaissance du rôle du scénariste dans la chaîne de création d'un film et la relation du candidat au cinéma lui seront aussi demandées.

Temps de préparation : 45 minutes.

Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum.